

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016-2017

Une manifestante dans la manifestation
nationale contre les ZCR le 2 octobre 2016.

Photo : Moto Magazine

FFMC

Fédération Française des Motards en Colère

**Le Bureau National
est mandaté par
l'assemblée générale
de la FFMC
pour diriger l'activité
de l'association.**

Encore une fois, ce ne fut pas de tout repos... mais quel plaisir de voir avancer les dossiers sur lesquels nous travaillons ensemble, notamment ceux du contrôle technique (CT) et celui des sociétaires membres.

Libertés de circuler

Une fois de plus, par notre mobilisation, nous avons obtenu le recul du gouvernement sur son projet de CT « à la revente ». Repoussé à la porte de la commission Transports de l'Union européenne, il nous revenait par la fenêtre via la DSCR, au prétexte de protection du consommateur ! Comme quoi la stratégie mise en place par le BN avec les antennes FFMC est payante : expliquer directement aux gérants des centres de CT qu'on les abuse sur le rendement de ces contrôles. Et ça marche ! Toutefois, nous ne sommes pas dupes : la manne financière est bien trop évidente pour que ça reste sous le tapis... Cette stratégie de terrain et d'actions locales qui fonctionne, mettons-la en œuvre aussi contre les projets d'interdiction de circulation (ZCR) qui doivent mobiliser partout !

Plus nombreux, plus forts !

Depuis plusieurs années la FFMC souhaitait s'ouvrir à d'autres publics, les jeunes, les usagers de scooters, de 125 cm³, les utilitaires, bref tous ceux qui partagent au quotidien les mêmes plaisirs et les mêmes difficultés. Notre Mutuelle des Motards assure déjà tous ces usagers et suite à une proposition Patrick Jacquot, président de la Mut', le Bureau national a mis en œuvre la création d'une nouvelle catégorie de membres à la FFMC : les « membres de droit » qui permet d'accueillir les nouveaux sociétaires de la Mut'. Ils seront invités à participer à la vie de la FFMC et de ses antennes : ce sera à nous tous de les convaincre de nous rejoindre pour de bon et de pérenniser leur engagement.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille, même dans le monde des Motards en colère : la motophobie du gouvernement et des médias est toujours là, ce qui alimente notre énergie à nous battre pour notre reconnaissance et nos libertés. Cette année encore, tout en devant renouveler sa structure salariée, la FFMC a tenu le cap, menée par des militants souvent lassés des querelles stériles mais plus motivés que jamais à ne rien céder à ceux qui veulent notre disparition et qui rêvent de notre mutation en une gentille association de sécurité routière des deux-roues motorisés, servile et obéissante. Encore raté !

La FFMC est là depuis 37 ans et elle va y rester encore un moment. Pour vous, avec vous, tous ensemble !

Le Bureau national.

PARTIE 1

L'ORGANISATION

NATIONALE

DE LA FÉDÉRATION

LES ACTEURS DE LA STRUCTURE NATIONALE

Bénévoles et salariés, au service d'une même cause

Le Bureau national (BN)

Une direction collégiale

La FFMC nationale est coordonnée par un collectif de bénévoles, élus par l'assemblée générale, qui composent le Bureau national. Celui-ci dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer l'association.

Il comprend 9 postes et se renouvelle par tiers à chaque assemblée générale annuelle.

Ses missions :

- Mettre en œuvre les orientations définies par l'assemblée générale.
- Veiller au respect des statuts.
- Administrer l'association.
- Gérer la structure salariée.

Les membres du Bureau national sont des bénévoles issus des antennes départementales. Ils ne perçoivent aucune

rémunération mais sont remboursés des frais qu'ils engagent pour accomplir leurs missions (déplacements, hébergements).

Composition du Bureau national en 2017 :

- Francis Cervellin, membre du BN depuis 2012.
- Fabien Delrot, membre du BN depuis 2014, coordinateur adjoint du BN.
- Richard Esposito, membre du BN depuis 2014, trésorier du BN.
- Frédy Guilbert, membre du BN depuis 2016.
- Pierre-Henri Marchand, membre du BN depuis 2015.
- Christelle Robert, membre du BN depuis 2016.
- France Wolf, membre du BN depuis 2006, coordinatrice du BN.

Il y a eu deux démissions en cours de mandat : Jacques Barac et Jean-Paul Koppens, le 6 janvier 2017 ; ils avaient été élus en mai 2016.



Fédération Française des Motards en Colère

Le Secrétariat national (SN) Des salariés en appui des bénévoles

Pour réaliser ses missions, le Bureau national s'appuie sur une structure de 4 salariés qui apporte un soutien technique et juridique aux antennes départementales :

- Marc Bertrand, chargé de mission de sécurité routière.
- Camille Joly, secrétaire juridique.
- Vanessa Lebrun, secrétaire comptable.
- Didier Renoux, chargé de mission communication.

Il faut rappeler l'efficace soutien de Valérie Louyot (FFMC 59), qui devant la somme de travail à assumer au SN, y assure un intérim depuis décembre 2016.

Après une dizaine d'années durant lesquelles le Secrétariat national a été orchestré par un Délégué général (DG), il a été décidé de ne pas recruter de nouveau DG dans l'immédiat. Les salariés assument désormais leurs missions de façon autonome sous la responsabilité directe du BN.

Les Mandataires Des bénévoles «spécialistes»

Les mandataires nationaux, adhérents de la FFMC, interviennent dans des domaines proches de leurs compétences ou centres d'intérêts.

Ils reçoivent une délégation du BN, reconduite annuellement lors des Assises nationales.

Le Bureau national a confié 12 mandats pour 2016-2017 :

- Site internet des antennes : Norbert Cabrol, FFMC 73.
- Organisation des Assises et JTI : Nicolas Garand, FFMC 34.
- Circuits et relations avec la FFM : Philippe Guerin, FFMC 77.
- Gestion des adhésions et du système d'information : Cyrille Petion, FFMC 33.
- Finances et gestion : Fabrice Vidal, FFMC PPC, Marc Leblanc, FFMC 84.
- Relations avec la FEMA : Eric Maldiney FFMC Nationale, Isabelle Lebreton, FFMC PPC, Eric Thiollier, FFMC 02.
- Stratégie de communication et système d'information : Henri de Vogüé, FFMC Nationale.
- ERJ : Sandrine Chauvet, FFMC 91, animation du réseau, Philippe Laffont, FFMC 34, Marc Leblanc, FFMC 84.

Les Antennes départementales

La FFMC continue d'étendre sa couverture vers l'ensemble du territoire français, comme voté lors de la résolution des Assises de 2008 au Cap d'Agde.

Le mouvement est fort de 87 antennes dont deux nouvelles en 2016 : l'Aisne (02) et la Creuse (23). Pour mémoire, l'antenne PPC (Paris Petite Couronne) comprend les départements 75 (Paris), 92 (Hauts de Seine), 93 (Seine Saint Denis) et 94 (Hauts de Seine), la 26-07 regroupe 26 (Drôme) et 07 (Ardèche), et l'antenne Corse regroupe 2A et 2B.

La Guadeloupe (971), la Nouvelle-Calédonie (988), la Haute-Saône (70) et l'Ariège (09) sont en projet de création d'antennes, sous couvert de validation par le BN. Tous les acteurs bénévoles du mouvement (membres de bureau, mandataires, etc...) et salariés enregistrés sur la base CANAM représentent un total de 758 personnes (au 18/04/17).

Les Partenaires et les Structures

Éditions de la FFMC

Le contexte reste pour le moins difficile pour la presse écrite en général, et spécialisée en particulier. Malgré ces difficultés qui ont conduit à une réduction du personnel salarié de Motomag, le magazine reste LE vecteur essentiel de communication pour la FFMC et les motards.

Assurance Mutuelle Des Motards (AMDM)

La FFMC et l'AMDM continuent d'avancer de concert, forts de la concrétisation de certains des dossiers qui lient les deux structures. Lors de ce mandat, l'accueil des nouveaux sociétaires de la Mutuelle des Motards au sein de la FFMC en tant

que membres de droit se concrétise et devient une réalité le 1er avril 2017.

Association pour la Formation Des Motards (AFDM)

L'extension du permis A2 a malheureusement été entérinée pour les plus de 24 ans, et ce malgré l'opposition de la FFMC et de l'AFDM, qui avaient fait valoir leurs arguments. Il n'empêche pas d'avancer sur notre idée motrice, qui veut que la formation fasse mieux que la répression, en matière de sécurité comme en matière de respect des un(e)s et des autres.

Association pour la Formation Des Motards PRO (AFDM PRO)

L'AFDM Pro, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), dédiée à la formation professionnelle et aux interventions en entreprise, et créée en 2014, n'a hélas pas survécu aux aléas de gestion déjà signalés. Lors de l'AGE de février 2017, il a été constaté la vacance de la gérance et aucune nouvelle candidature, ce qui conduira très probablement le tribunal de commerce à dissoudre la société.

FFMC Loisirs

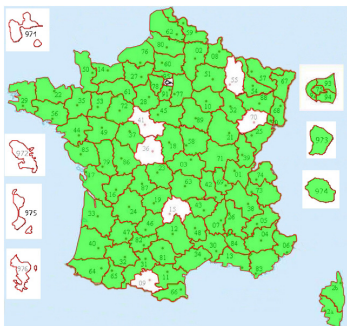
Elle continue à proposer aux jeunes des voyages, des actions et de l'apprentissage moto par des stages, généralement pendant les vacances et les mercredi. Cette année, plusieurs équipages se sont rendus au circuit Paul Ricard, au Castellet, dans le cadre de l'opération « Des tasses pour un Bol ». Une visite du stand du GMT94, un tour de circuit pour les jeunes en 50, qui est l'aboutissement d'un projet complet sur l'année, pendant laquelle les jeunes préparent leur monture en atelier et toute l'organisation du périple.



ORGANIGRAMME

87 antennes départementales

qui représentent
la FPMC
sur tout le territoire.



Les commissions de travail de la FPMC

Elles font partie de la FPMC et
ont été créées pour répondre à
une problématique spécifique :
lutte contre le vol, aide juridique
ou formation des jeunes.



FFM

Fédération Française



La maison d'édition de la FPMC



Créée par la FPMC en 1983
pour informer en toute
impartialité les usagers
de 2 et 3 roues motorisés.

Les structures

Créées par la FFMC pour répondre aux besoins des usagers de 2 et 3-roues motorisés.



Les associations adhérentes

Ce sont des associations d'envergure nationale qui se reconnaissent dans les valeurs de la FFMC et choisissent d'y adhérer.



La FFMC est adhérente à la FEMA

Fédération of European Motorcyclists' Associations
(Fédération des Associations Motocyclistes Européennes)



PARTIE 2

LES ACTIONS

DE LA FPMC

Comme c'est le cas depuis sa création, la FPMC a oeuvré au quotidien pour défendre les droits des motards et assurer leur sécurité par des actions concrètes et ciblées.

Mobilité - Environnement

L'arrivée dans nos villes des Zones de Circulation Restreinte (ZCR) est une restriction grave puisque cette disposition peut nous interdire purement et simplement de rouler.

Depuis le 15 janvier 2017, Paris est devenue la plus grande ZCR de France : en effet, il n'est plus possible de circuler à l'intérieur des limites du périphérique parisien au guidon d'un 2 Roues Motorisé (2RM) d'avant 2000 ! Les agglomérations de Lyon et Grenoble ont déjà acté, et 735 villes françaises ont posé leur candidature à travers l'ensemble du territoire français, soit 1/4 de la population (voir site ffmc.fr) !

Suite aux débats d'Assises 2016 et initiées par l'antenne Paris-petite-couronne (PPC), plusieurs « Nuits 2 Roues » ont été

l'occasion de dénoncer les interdictions de circulation qu'impliquent les ZCR : Paris, Lyon, Reims, Caen, Strasbourg, Nantes, Chambéry, Agen, Lille, Belfort, Nîmes, Limoges, Carcassonne, Saint-Lô plus les antennes voisines qui ont rejoint leurs voisins pour apporter leur pierre à l'édifice de nos protestations.

Le Secrétariat National a produit des argumentaires contre les ZCR et plusieurs articles ont été mis en ligne sur notre site internet. A partir de là, la FPMC a lancé en octobre 2016 un appel à manifester qui a déclenché un grand nombre d'actions à travers la France par les antennes, qui ont soit organisé une action locale, soit ont rejoint un autre lieu de manifestation.

Sécurité Routière

Depuis 2013, la FPMC siège de nouveau au Conseil National de Sécurité Routière (CNSR). Chaque annonce d'un bilan d'accidentalité en hausse a été pour les pouvoirs publics l'occasion de dégainer une nouvelle mesure répressive envers les usagers de la route en général, et les

usagers de 2RM en particulier.

Si nous avons réussi à échapper au contrôle technique (CT) par un travail de fond en direction des centres de CT (rencontres nationales déclinées par les antennes locales), nous avons à subir, en vrac, le permis A2 étendu à tous les âges, la privatisation des radars embarqués, l'augmentation des tarifs autoroutiers, les plaques d'immatriculation... Nous restons en veille sur ces sujets récurrents ou sur des mesures envisagées comme l'airbag obligatoire, la baisse des limitations de vitesse et autres bâtons dans nos roues !

De juin 2016 à avril 2017, de nouvelles règles contraignantes contre la moto et le 2RM ont été introduites, notamment avec le décret sur le port obligatoire de gants homologués le 20 novembre, et avec l'annonce en décembre de la taille unique de 21 x 13 cm pour la plaque d'immatriculation des 2RM, qui deviendra un motif de verbalisation à partir du 1er juillet prochain. Ces dispositions ne sont toutefois pas des surprises puisqu'elles ont été annoncées par le Premier Ministre en octobre 2015, lors du Conseil Interministériel de la Sécurité Routière (CISR). Un gros travail de lobbying a été fait en amont et à chaque étape, de l'annonce à la publication d'un texte officiel, la FFMC a protesté par communiqués de presse, courriers aux ministres et informations dans le mouvement FFMC et par des publications sur le site internet national de la fédération.

A noter que ces mesures ne sortent pas directement des travaux du CNSR, du moins parce qu'elles n'ont pas fait l'objet de débats en groupe de travail des commissions du CNSR.

Le Conseil national de sécurité routière (CNSR)

Le CNSR, en sommeil depuis début 2015 a été réactivé par le gouvernement en janvier 2017, juste à l'occasion d'une séance plénière, histoire de dire que le gouvernement ne lâche pas l'affaire sur les questions de sécurité routière. La FFMC a posé ses jalons pour y prendre une part la plus active possible dans la défense de la Liberté de rouler en 2RM, en demandant à siéger dans toutes les commissions et si possible, carrément au « bureau » du CNSR (organe dirigeant le CNSR).

Les rapports entre la FFMC et la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière (DSCR) sont tendus. La FFMC ne manque pas de dénoncer la surenchère réglementaire mise en œuvre par l'actuel délégué interministériel et en retour, celui-ci a formulé à notre rencontre plusieurs avis qui sonnaient comme des menaces, dont une demande de droit de réponse suite à un CP commun FFM/FFMC sur le port des gants obligatoires.

Groupe des Chargés de Mission Sécurité Routière (CMSR) régionaux de la FFMC

Le groupe des CMSR-FFMC compte 15 inscrits (5 dans le Grand-Ouest, 1 dans le Centre, 3 en Rhône-Alpes Auvergne, 2 dans le Grand-Est, 2 dans le Sud-ouest, 1 en Aquitaine et 1 dans les Hauts-de-France). Le CMSR national diffuse ses infos et notes d'analyses par courriel, ces infos sont reçues et utilisées au niveau local et/ou régional par les antennes de la FFMC.

Depuis les Assises 2016, cinq nouveaux CMSR se sont fait connaître et inscrire au groupe, trois l'ont quitté.



Relations médias / CMSR

Interviews radio et TV en novembre 2016 sur la question du port des gants, notamment suite à nos communiqués de presse. Sur ce thème, plusieurs articles ont été publiés dans la presse spécialisée moto.

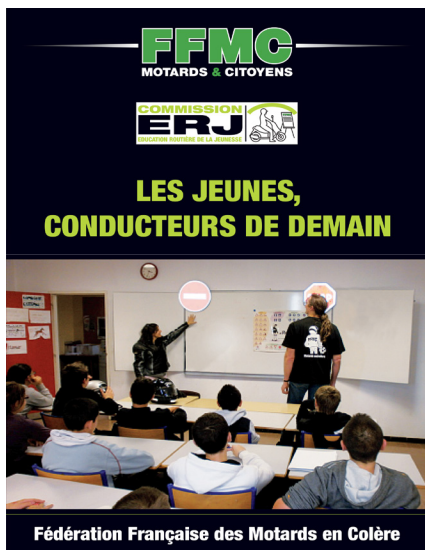
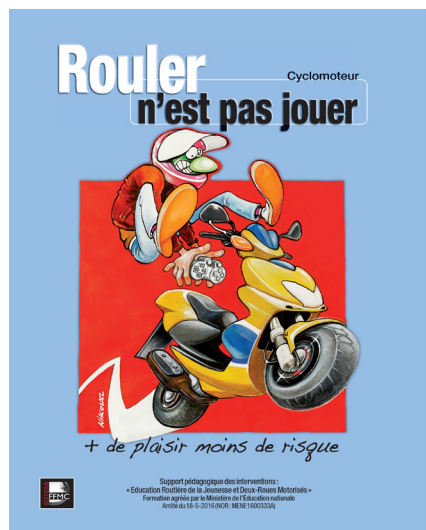
Emission consacrée aux 2RM sur France-TV Ile de France le 11/02/2017. Durant la période juin 2016 - mars 2017, le CMSR national a apporté son concours à de nombreuses antennes et coordinateurs qui l'ont sollicité en préparation de contacts dans les médias.

Education Routière de la Jeunesse (ERJ)

Statistiques d'interventions

L'année scolaire 2015-2016 a donné 327 interventions soit 26 908 élèves sensibilisés.

L'année scolaire 2016-2017 (toujours en cours) en était à 65 interventions connues au 28/04/2017 soit 4 910 élèves dans 29 établissements.



Formations faites, en cours et programmées

Deux formations d'intervenants se sont déroulées à l'automne 2016, une à Montreuil et une sur l'Ile de la Réunion, entièrement financées par un Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière (PDASR). Une formation a été faite en avril-mai 2017, une autre est programmée pour octobre-novembre 2017.

La Commission ERJ s'est réunie le 26 novembre 2016 à Montpellier.

En mars-avril 2016 ont été réédités les dépliants de communication ERJ et les fascicules « Rouler n'est pas jouer ». En 2017, une réédition des dépliants a été faite pour subvenir «en urgence» aux besoins des antennes.

Enfin, le fascicule «Rouler n'est pas jouer» a été actualisé et corrigé en vue d'une nouvelle édition en avril-mai 2017.

PARTIE 3

RAPPEL DES

ORIENTATIONS

VOTEES EN 2016

Lors des Assises 2016, l'Assemblée générale a validé la modification de l'article 5 des statuts, qui inclut désormais le statut de membre de droit, applicable depuis le 1er avril 2017 :

« Les membres de droit : il s'agit exclusivement des personnes physiques qui deviennent pour la première fois sociétaires de l'Assurance Mutuelle Des Motards (AMDM) et qui souhaitent découvrir la FPMC. Ces membres sont dispensés du versement d'une cotisation annuelle et ne disposent d'aucun droit de vote. »

Les sociétaires membres de droit seront rattachés au National, pour devenir ensuite adhérents d'antennes s'ils le souhaitent. Ce dispositif remporte un large succès, enregistrant déjà 1 181 membres en un mois, dont plus de la moitié ont entre 19 et 35 ans, ce qui laisse présager des adhésions supplémentaires pour les antennes dès 2018.

Les antennes se sont montrées, quant à elles, favorables à cette clause, l'incluant pour la plupart dans leurs statuts dès 2017.

C'est là un bel exemple de synergie du mouvement !



L'activité du Bureau national des Assises 2016 aux Assises 2017

Le Bureau national (BN) est le garant du fonctionnement de la FFMC et de la réalisation de son objet statutaire.

Aux Assises 2016, les débats ont porté sur les atteintes à la mobilité qui menacent les usagers de deux roues motorisés (2RM) pour les années à venir. Cette question, qui a été le fil conducteur de l'action de la FFMC en 2016-2017, a été à l'ordre du jour de toutes les réunions mensuelles du BN et de plusieurs manifestations locales et nationales, mais pas seulement : le refus des motards du projet de contrôle technique à la revente voulu par la Direction

de la sécurité routière a conduit le gouvernement à reporter à plus tard cette nouvelle menace initialement prévue pour fin 2017. La forte mobilisation des motards lors de la manifestation nationale d'avril 2016 a évidemment contribué à cette victoire d'étape.

Le BN termine l'exercice 2016-2017 en conduisant la FFMC à prendre part (lettre ouverte aux candidats, communiqués de presse et manifestations) aux débats nationaux des élections présidentielles et législatives qui vont concerner les usagers de 2RM pour les cinq années à venir. La FFMC agit et s'inscrit donc dans l'objet de ses statuts et des motifs de son existence depuis 37 ans.

Groupe de Travail (GT) Fédéralisme et Projet Associatif

Afin d'intégrer la notion de fédéralisme aux différentes évolutions en cours, ce Groupe de Travail est issu de la fusion du Groupe de Travail Projet Associatif 2 et de celui du Groupe de Travail Fédéralisme, suite à la décision prise par la commission des coordinateurs de septembre 2014.

L'objectif affiché est de rester le référent 2 et 3 RM, hors sport, des pouvoirs publics. Nationalement, régionalement et plus localement.

Comment ça marche ?

Il se réunit en à Montreuil deux fois par an et se compose de militants d'antennes, de représentants des structures du mouvement FPMC et du Bureau national. Entre les réunions, il échange par courriel. Depuis 2013, date de création du Groupe de travail, celui-ci s'est réuni neuf fois et a échangé régulièrement par mail. Les membres évoluant régulièrement, il est nécessaire de faire le point sur les avancées avant de pouvoir travailler sur le projet.

Les séances de travail ont mis en évidence que la notion de fédéralisme n'était pas aussi prégnante qu'elle devait l'être au sein de notre fédération.

De quoi ça parle ?

Les axes de réflexion sont les suivants :

- Rappeler la notion de fédéralisme.
- Conformer les statuts locaux aux statuts-type antennes/national.
- Promouvoir la formation des militants ainsi que celle des acteurs locaux/nationaux élus.
- Développer la notion indispensable de partenariat entre les antennes au niveau régional et modifier la nature des conseils de régions dans cette optique.
- Adapter certains articles des statuts nationaux en conséquence.
- Etablir une communication horizontale plus effective, et améliorer notre communication verticale.
- Travailler l'efficacité des synergies locales à travers l'évolution des Conseils de Régions : trésorerie commune, rencontres plus fréquentes...
- Réaffirmer la fonction politique de la structure dirigeante.
- Améliorer l'attractivité du mandat d'élus nationaux, sa nomination et son bon usage.

Et demain ?

Début 2017, afin de trouver l'orientation de nos travaux à venir, un document "martyr" a été établi, sur lequel les membres du GT s'engagent à travailler. Il a été constaté suite à celui-ci, que le groupe n'avait pas vocation à proposer des résolutions d'Assemblée Générale, mais qu'un réel travail sur nos statuts devait être engagé afin de pouvoir modifier ceux-ci en fonction de l'évolution souhaitée pour les années à venir.



PARTIE 4

LES FINANCES

DE LA FPMC

Des ressources stables

Les ressources 2016 de la FPMC s'élèvent à 483 K€, contre 511 K€ en 2015. Le nombre d'adhérents est stable, passant de 9 453 adhérents personnes physiques en 2015 à 9 417 en 2016. Les cotisations des structures sont en légère hausse, à 181 K€ contre 175 K€ en 2015. Cette hausse s'explique par la hausse de la cotisation de la Mutuelle des Motards, qui s'élève à 168 K€ pour 2016. Les prestations vendues sont essentiellement constituées de refacturations de frais aux antennes, aux adhérents et à d'autres structures du mouvement. La baisse s'explique par la baisse de la prestation AFNOR ainsi que par la refacturation de dépenses non courantes en 2015. Compte-tenu de produits financiers s'élevant à 2 K€ et de produits exceptionnels de 1 K€ (contre 10 + 3 = 13 K€ en 2015), les produits s'élèvent à 500 K€, contre 525 K€ en 2015.

Synthèse des produits	2016	2015	Evolution	
Ressources associatives	435 707 €	423 435 €	12 272 €	2.90 %
Vente de marchandises	3 415 €	4 200 €	- 785 €	-18.69 %
Prestations vendues	57 206 €	83 740 €	- 26 534 €	- 31.69 %
Produits financiers	2 278 €	3 351 €	- 1 072 €	- 32.00 %
Produits exceptionnels	897 €	10 479 €	- 9 582 €	- 91.44 %
Produits	499 503 €	525 204 €	- 25 701 €	- 4.89 %

QUI C'EST
QU'A MIS UN
ANTIVOL HOMOLOGUÉ
FFMC SUR
LE COFFIOT?

T'AS L'NUMÉRO
D'LA COMMISSION
STOP-VOL?



Des charges de fonctionnement maîtrisées

Synthèse des charges	2016	2015	Evolution	
Achats et charges externes	258 041 €	300 855 €	- 42 814 €	- 14.23 %
Impôts et taxes	2 569 €	2 806 €	- 237 €	- 8.45 %
Charges de personnel	220 284 €	225 891 €	- 5 607 €	- 2.48 %
Dotations aux amortissements	9 200 €	11 574 €	- 2 374 €	- 20.51 %
Autres charges	9 360 €	25 428 €	- 16 067 €	- 63.19 %
Charges	499 454 €	566 554 €	- 67 100 €	- 11.84 %

La baisse des charges de fonctionnement s'explique essentiellement par la baisse des charges externes. Ces baisses portent notamment sur les postes suivants :

- Baisse du coût des salons et événements, s'expliquant par la participation au Mondial en 2015 (13 K€).
- Baisse des charges refacturées (sans impact sur le résultat d'exploitation).
- Baisse du coût des assises.

Les écarts entre le résultat net et le résultat prévisionnel

L'ensemble de ces éléments conduit à un résultat à l'équilibre (contre une perte de 41 K€ en 2016).

Un bilan qui demeure solide

Grâce aux excédents dégagés depuis 2009, la FFMC dispose, à la fin de l'exercice, de fonds associatifs conséquents et stables à 288 K€ et une trésorerie s'élevant à 269 K€ (contre 363 K€ à fin 2015), soit environ 8 mois de fonctionnement de la Fédération.

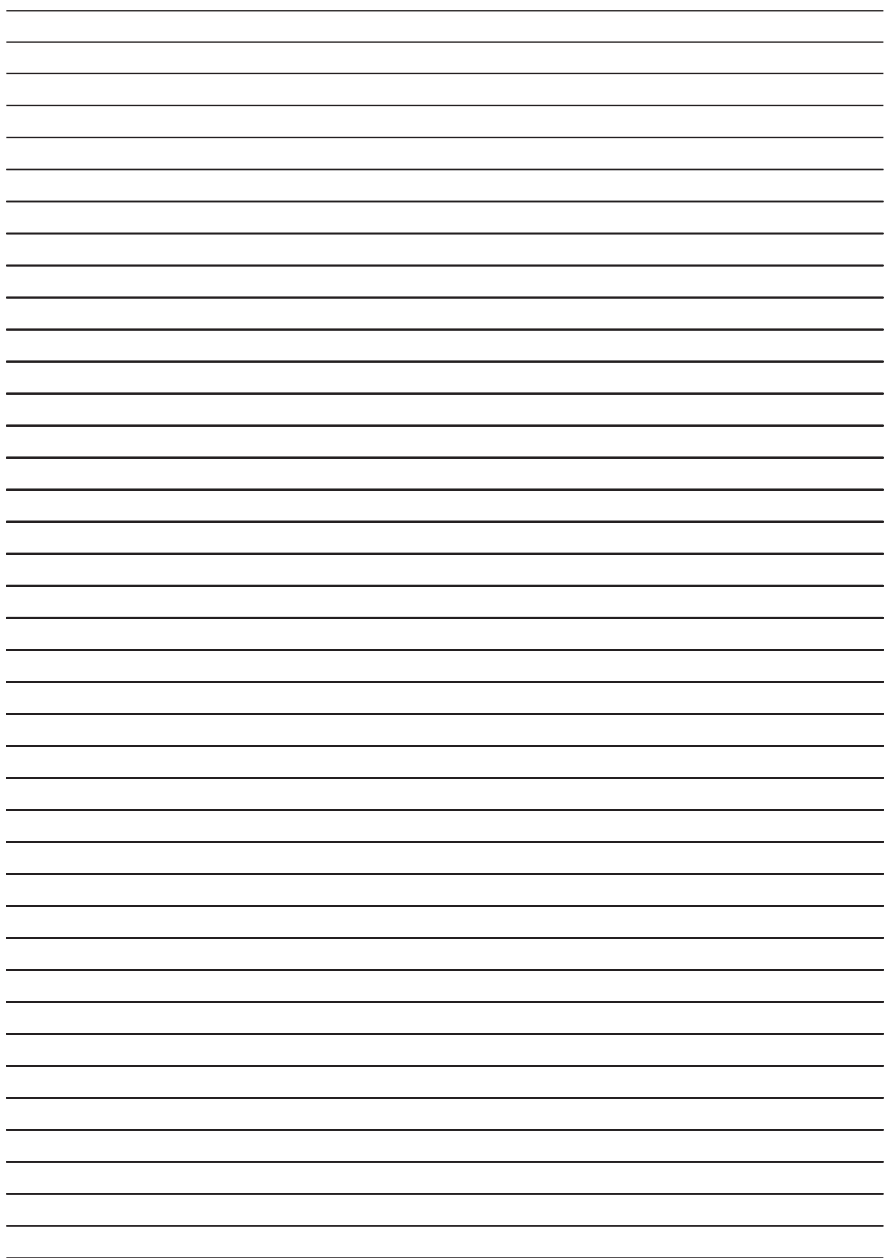
PARTIE 5

QUELLES ORIENTATIONS POUR 2017 ?

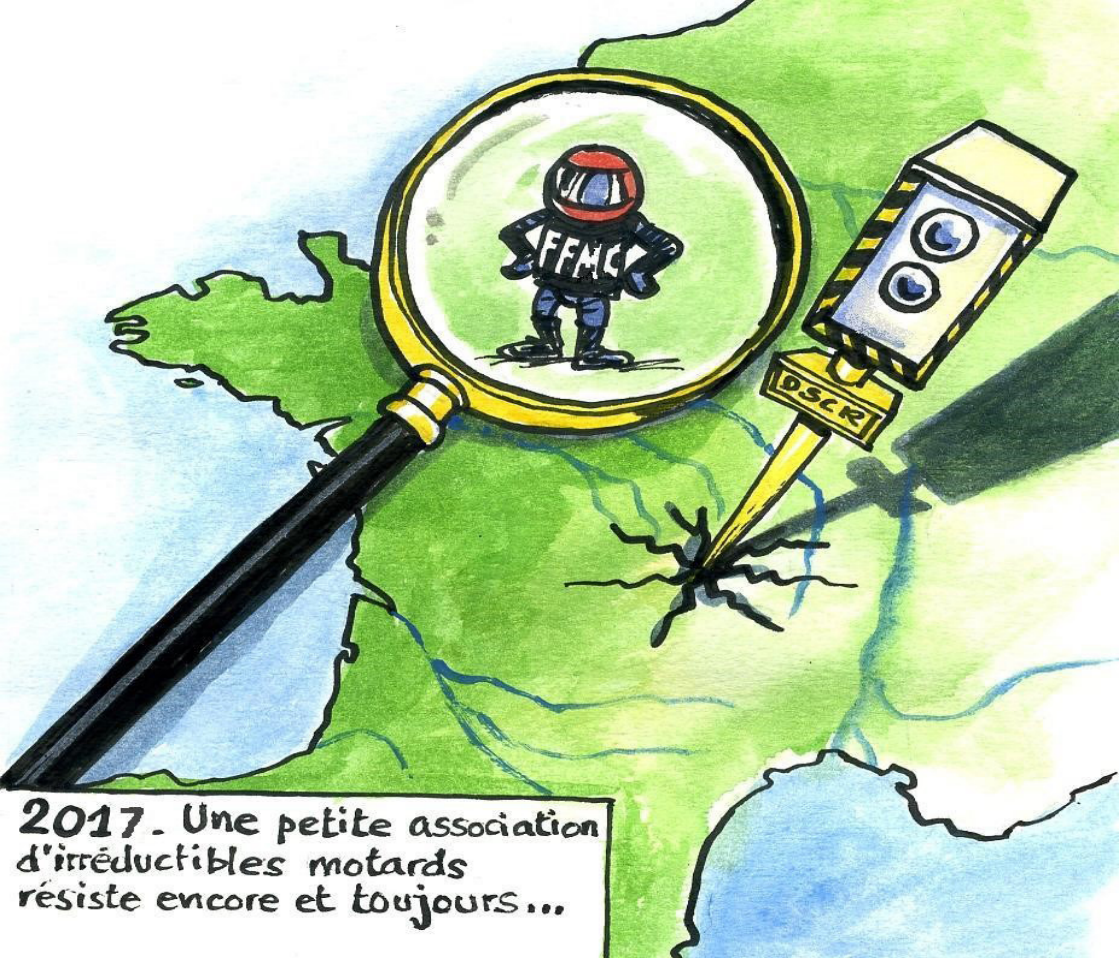
La FFMC se tourne vers le futur, un futur à la fois proche et lointain puisqu'elle décide de débattre et de définir des orientations à cinq et dix ans autour des mobilités de demain qui, de fait, sont déjà présentes aujourd'hui. La fin annoncée du moteur thermique, les nouvelles technologies embarquées à bord des véhicules, la mobilité individuelle versus les mobilités collectives, quid de la moto (des motards) et de la FFMC dans ce futur proche ?

Pour se donner les moyens d'affronter cet avenir, elle propose une augmentation de la cotisation de tous les adhérents afin de se doter de nouveaux outils performants, comme un site internet rénové et du matériel informatique récent pour le SN. La défense des usagers de 2 et 3 roues motorisés, objet de la FFMC, ne saurait se complaire dans les usages passés, elle se doit d'évoluer avec son temps et de se moderniser. Et ce, d'autant plus que la FFMC accueille une nouvelle catégorie de membres, les membres de droits, qui sont les nouveaux sociétaires de la Mutuelle qui souhaitent découvrir la FFMC. Votée en 2016, la modification statutaire qui permet cet accueil a été adoptée par les antennes FFMC lors de leurs AG début 2017 ; dès lors, les antennes FFMC vont s'organiser pour recevoir lors de leurs réunions de bureau et sur leurs actions locales ces membres, qui ne sont pas adhérents, mais peuvent le devenir en cours de mandat. Un challenge pour les antennes qui devront faire découvrir la FFMC à ce nouveau public et lui donner envie de la soutenir en adhérant.

Enfin, la FFMC poursuit et développe son partenariat avec Framasoft pour assurer une réelle protection des données des militants et des adhérents, afin de mettre la Fédération à l'abri d'une «guerre des données» qui a déjà commencé et qui s'annonce féroce. En se tournant vers le «libre» et en se «dégooglelisant», elle est proactive et organise sa propre Résistance.



NOTES



2017. Une petite association
d'irréductibles motards
résiste encore et toujours...

FFMC

Fédération Française des Motards en Colère

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean-Jacques Rousseau 93100 Montreuil

Tel : 01 48 18 03 20 - contact@ffmc.fr

www.ffmc.fr

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la